

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2144 accordant un congé de six mois à M. Bourhis ingénieur adjoint.

n° 2144

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 décembre 1947

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro
31 décembre 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 46-2452 du 6 novembre 1946 modifiant les dispositions du décret du 1er août 1944 relatif aux congés de convalescence et permissions d'absence pouvant être accordés aux fonctionnaires coloniaux

Vu la demande de congé du 4 décembre 1947 de M. Bourhis (Eugène), ingénieur adjoint du cadre général des travaux météorologiques,

TEXTE INTÉGRAL

A rt. 1er. — Un congé administratif de six mois pour en jouir à Marseille (Bouches-du-Rhône), est accordé à M. Bourhis (Eugène), ingénieur adjoint des travaux météorologiques.

Art. 2

— M. Bourhis rejoindra son lieu de congé par voie maritime ou aérienne, selon les disponibilités, pour compter du 6 juillet 1948,

Art. 3

— S'il voyage par voie maritime, l'intéressé aura droit au ss transport en 1er classe (assimilé : 2e catégorie).

Art. 4

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H SIRIEX.